



VILLE de RODEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 16 novembre 2018 à 17h00

L'an 2018, le vendredi 16 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 9 novembre 2018, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

Conseillers présents (20)

Mesdames ANTOINE Odette, BEZOMBES Martine, BONHOMME Claudine, BULTEL-HERMENT Monique, CAMPREDON Geneviève, COLIN Laure, HER Anne-Christine, TAUSSAT Régine, VIDAL Sarah, Messieurs ANTOINE Gilbert, BARY Christian, COMBET Arnaud, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LIEGEOIS Patrick, MAZARS Michel, ROUQUAYROL Guy, SANCHEZ Aymeric, TEYSSÉDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (12)

Mme AUGUY-PERIE Nathalie a donné pouvoir à Mme TAUSSAT Régine
Mme ALBAGNAC Claude a donné pouvoir à M. COMBET Arnaud
M. BESSIERE Pierre a donné pouvoir à M. FOURNIE Francis
M. BORIES Serge a donné pouvoir à Mme BEZOMBES Martine
Mme CARLIN Marie-Claude a donné pouvoir à M. ROUQUAYROL Guy
M. CHAUZY Jean-Louis a donné pouvoir à Mme CAMPREDON Geneviève
M. COSSON Jean-Michel a donné pouvoir à M. ANTOINE Gilbert
Mme CRANSAC Jacqueline a donné pouvoir à M. MAZARS Michel
Mme LABADENS Lucie a donné pouvoir à Mme BULTEL-HERMENT Monique
M. LEBRUN Matthieu a donné pouvoir à Mme BONHOMME Claudine
Mme MONESTIER-CHARRIE Anne- Sophie a donné pouvoir à M. DONORE Joseph
Mme PUECH Madeleine a donné pouvoir à M. LIEGEOIS Patrick

Conseillers absents et non représentés (3)

M. CENSI Yves
Mme COMBELLES Chantal
Mme LAUR Maïté



Mme COLIN Laure a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Nombre de Membres en exercice	35
Nombre de Membres présents	20
Nombre de membres excusés représentés	12
Nombre de membres excusés non représentés	3
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes Pour	32
Votes Contre	0
Abstention	0



Le Conseil municipal est amené à voter en fin d'année les tarifs à appliquer pour l'ensemble des autorisations d'occupation du domaine public et pour les droits de place afférents aux commerces non sédentaires (marchés).

1/ Foires et marchés

Conformément aux dispositions issues de l'arrêté municipal permanent N°AG 15-517 en date du 20 juillet 2015 portant règlement municipal des foires et marchés (article 11), il est proposé de fixer les montants des droits de place selon la grille jointe. Il est proposé de reconduire pour 2019 l'ensemble des tarifs de 2018.

Pour inciter les commerçants à rester présents à l'année sur les marchés, il est proposé de conserver une réduction de 10 % sur l'abonnement annuel par rapport à l'achat de tickets au coup par coup.

2/ Forfait électricité

Il est proposé de reconduire le coût du ticket par marché et dans les mêmes proportions les abonnements électricité annuel et semestriel.

3/ Zonage pour la tarification des terrasses

S'agissant des occupations du domaine public constituées par les terrasses, il est proposé de conserver la distinction selon les 2 zones, définies comme suit :

Zone 1 : avenue Victor Hugo, place d'Armes, esplanade des Rutènes, parvis nord du Multiplex, l'ensemble des boulevards du tour de ville côtés pair et impair, ainsi que les rues comprises dans ce périmètre,

Zone 2 : toute la zone hors zone 1.

Il est proposé de reconduire l'ensemble des tarifs relatifs aux terrasses (Voir carte en Annexe 1).

4/ Occupations du domaine public

Il est proposé de reconduire l'ensemble des tarifs relatifs aux occupations du domaine public.

5/ Tarifs de la Fête foraine

A la demande des forains, une nouvelle grille tarifaire a été déterminée en 2014, prenant en compte une part forfaitaire en fonction de l'activité (baraque ou manège) et en fonction d'une surface minimum d'occupation. La réussite des dernières éditions de la fête foraine est en grande partie due à la présence de manèges à sensation.

Il est donc proposé de reconduire l'ensemble des tarifs.

6/ Occupation du parking du Val de Bourran

Il est proposé de reconduire l'ensemble des tarifs relatifs à l'occupation du Val de Bourran .

DROITS DE PLACE, DE VOIRIE ET TERRASSES - TARIFS 2019

Primeurs - Maraîchers - Producteurs	2019
par ml (ou moins) et par ticket jaune	0,94 €
abonnement par marché par ml	37,56 €
Déballeurs et Marchands Forains	2019
<i>Marchands forains avec étalage de marchandises</i>	
jour ordinaires par ml (ou moins)	0,94 €
jour de foire par ml (ou moins) et par jour	3,02 €
présents aux marchés - par an et ml	37,56 €
présents aux marchés - pour 6 mois et par ml	21,22 €
présents aux foires par an et par ml	11,24 €
<i>Marchands ambulants</i>	
par véhicule et par jour	10,09 €
par véhicule, abonnement annuel (44 demi-journées)	219,52 €
Marchés spécifiques	2019
Marché chrysanthèmes par ml,	19,14 €
caution	104,04 €
Marché aux sapins par ml	13,84 €
caution	104,04 €
Marchés de Noël	
plein air par ml pour la durée du marché	31,84 €
en chalet pour la durée du marché	450,00 €
caution	150,00 €
Tarifs installation électrique	2019
par marché (ticket bleu)	2,44 €
abonnement annuel	58,89 €
abonnement semestriel	30,28 €
Attractions foraines	2019
Confiserie, manèges enfants, grosses attractions par m ² et par jour	
Baraque forfait	519,99 €
baraque moins de 58 m ² : forfait proratisé à la surface en m ²	
baraque plus de 58 m ² : forfait + 0,10€/m ² /jour	
Manège forfait	646,30 €
manège moins de 121 m ² : forfait proratisé à la surface en m ²	
manège de plus de 121 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour	
Attraction en "zone bleue"	364,14 €
Appareils et distributeurs automatiques pour la durée de la fête	74,28 €
Forfait caravane d'habitation principale pour la durée de la fête	68,98 €
Forfait caravane d'habitation secondaire pour la durée de la fête	36,10 €
Participation financière au branchement électrique	47,75 €

Cirques	2019
Grands cirques (plus de 700 places)	
1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures	499,39 €
1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures	583,66 €
2 ^{ème} jour	302,76 €
Petits cirques (moins de 700 places)	
1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures	249,70 €
1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures	366,22 €
2 ^{ème} jour	100,92 €
Animation et spectacles divers	2019
par m ² et par jour	
1 ^{er} et 2 ^{ème} jours	1,09 €
3 ^{ème} jour	1,61 €
arrhes correspondant à la moitié du droit de place	
Kiosque / Extension commerciale	2019
Kiosque à journaux (prix forfaitaire au kiosque)	265,30 €
Extension commerciale permanente par m ² et par an	106,12 €
Etalage - stand de vente	2019
Etalage, stand de vente, tout dispositif augmentant la surface de vente	
zone centre ville - par m ² et par an	42,45 €
zones hors centre ville - par m ² et par an	21,22 €
Sas d'entrée - par m ² et par an	15,92 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m ² et par an	15,92 €
Bacs à fleurs par m ² et par an	15,92 €
Cabines photographiques - par m ² et par an	42,45 €
Tout dispositif de réfrigération / congélation (machine à glaces...)	63,67 €
Tout dispositif de cuisson (rôtissoire, crêpière, friteuse...)	63,67 €
Tout dispositif type distributeur (confiserie, boisson...)	63,67 €
Tout dispositif de présentation de carte postale	10,61 €
Chevalets - portes menus	2019
Chevalets, porte-menus, tout dispositif informatif n'augmentant pas la surface de vente	gratuité
Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	2019
par véhicule ou matériel et par jour	15,92 €
par véhicule ou matériel et par an	169,79 €
Taxis par an	159,18 €
Permission de voirie	2019
Forfait pour toute permission	13,80 €
Redevance par jour et par m ² de chaussée ou de trottoir occupé	0,21 €
Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé	
zones hyper-centre et centre	6,90 €
zones boulevards et périphériques	3,18 €

Travaux pour le compte d'un tiers	2019
Réfection d'un m ² de chaussée empierrée	24,45 €
Réfection d'un m ² de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	58,37 €
Réfection d'un m ² de chaussée d'enrobé	82,76 €
Réfection d'un m ² de trottoir d'enrobé	56,18 €
Réfection d'un m ² de tranchée sous accotement stabilisé	10,61 €
Réfection d'un m ² de pavés	325,65 €

Terrasses fermées (type véranda)	2019
Terrasses fermées et permanentes - par m ² et par an	106,12 €

Terrasses ouvertes (y compris type barnum)	2019	
	Zone 1	Zone 2
Terrasses annuelles par m ² et par an	48,79 €	41,41 €
Terrasses saisonnières semestrielles - par m ²	24,45 €	21,22 €
Terrasses saisonnières Trimestrielles - par m ²	12,17 €	10,61 €

Salons et foires exposition Val de Bourran	2019
Parking chemin de Corniche par mois	1 061,21 €
Plateau supérieur Val de Bourran par mois	4 244,83 €
Plateau inférieur Val de Bourran	5 306,04 €
Caution	2 122,42 €
semaine supplémentaire par plateau	1 061,21 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration Générale, le Conseil municipal par 32 voix pour :
- approuve les tarifs des commerces non sédentaires et autorisations d'occupation du domaine public pour l'année 2019,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 03/12/2018
Transmise en Préfecture le 03/12/2018

Délais et voies de recours

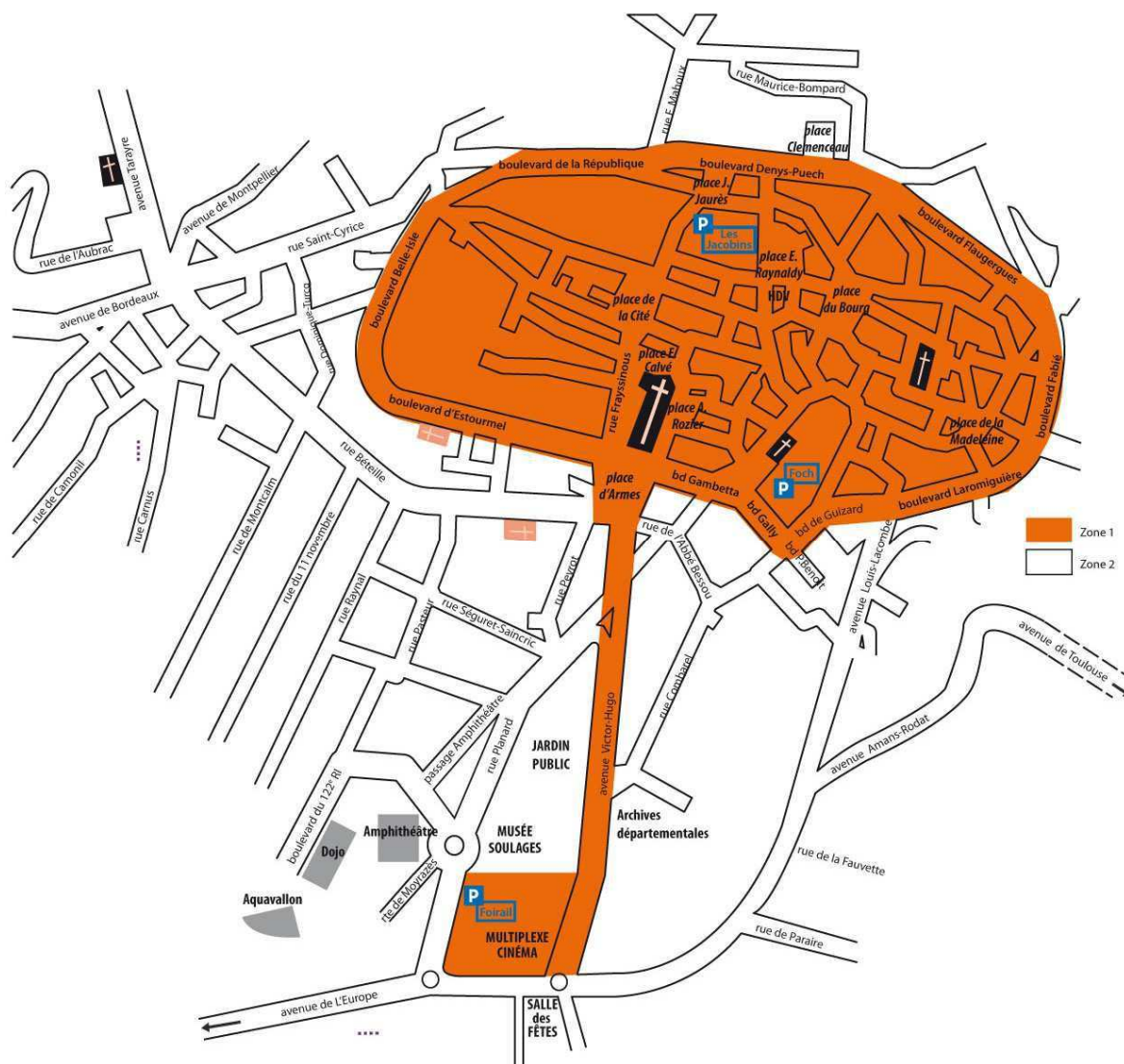
En application des articles R 421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative :

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire soit à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département. »

Nomenclature ACTES : Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale - foires et marchés 612

Annexe 1 à la délibération DEL2018176
COMMERCES NON SEDENTAIRES ET AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Tarifs 2019

CARTE DU ZONAGE POUR LA TARIFICATION DES TERRASSES



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Commerces non sédentaires et autorisations d'occupation du domaine public - Tarifs 2019

Date de décision: 16/11/2018

Date de réception de l'accusé 03/12/2018
de réception :

Numéro de l'acte : DEL2018176

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20181116-DEL2018176-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 6 .1 .2

Libertés publiques et pouvoirs de police
Police municipale
foires et marchés

Date de la version de la 28/11/2018
classification :

Nom du fichier : DEL2018176 Commerces non sédentaires et ODP tarifs 2019 .pdf (99_DE-012-211202023-20181116-DEL2018176-DE-1-1_1.pdf)